

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE PAROISSE DE SAINT-HILARION
MRC DE CHARLEVOIX**

SÉANCE ORDINAIRE DU 13 NOVEMBRE 2017

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Paroisse de Saint-Hilarion tenue le 13 novembre 2017 à 19 h 30, à l'endroit habituel des sessions à laquelle il y avait quorum sous la présidence de monsieur le maire Patrick Lavoie.

Présents :

Mme Louise Jean
M. Dominique Tremblay
M. Réjean Tremblay
M. Jean-Claude Junior Tremblay
M. Benoît Bradet
M. Charles-Henri Gagné

Sont également présentes : la secrétaire d'assemblée Nathalie Lavoie, directrice générale et secrétaire-trésorière ainsi que Nadine Perron, secrétaire administrative.

ORDRE DU JOUR

1. Mot de bienvenue et constatation de quorum;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Avis du résultat d'élection 2017;
4. Assermentation des membres du conseil;
5. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 octobre 2017;
6. Adoption des comptes à payer du mois d'octobre 2017;
7. Adoption des factures non inscrites dans la liste des comptes à payer du mois;
8. Motion de remerciement à monsieur Renald Marier;
9. Motion de remerciement à madame Stella Tremblay;
10. Motion de remerciement à monsieur Matthieu Girard;
11. Motion de remerciement à monsieur Steeve Tremblay;
12. Formation pour les élus municipaux;
13. Nomination d'un maire suppléant;
14. Nomination d'un nouveau membre du Comité consultatif en urbanisme (CCU);
15. Nomination des membres du conseil pour siéger sur le CA des Loisirs St-Hilarion Inc;
16. Caisse Desjardins Charlevoix-Est : Changement de signataire au compte;
17. Visa Desjardins : Changement carte de crédit Affaires;
18. Cellulaire du maire;
19. Adoption du calendrier des séances pour l'année 2018;
20. Liste des personnes endettées pour taxes envers la municipalité;
21. Décompte progressif #2 de Pavage Rolland Fortier-Réfection rang 1 (RRRL-RIRL 2015-018D);
22. Décompte progressif #1 d'EJD Construction inc : Réfection chemin Principal; (FEPTEU);
23. Facture #2 Arpo Groupe-conseil: Réfection chemin Principal (FEPTEU);
24. Demande de versement de l'aide financière plan et devis projet Réfection rang 1 (RRRL, RIRL 2015-018D);
25. Demande de versement de l'aide financière travaux projet Réfection rang 1 (RRRL, RIRL, 2015-018D);

26. Programme de transfert de la taxe sur l'essence et de la contribution (TECQ 2014-2018) : Programmation de travaux révisée;
27. Demande de permis spécial de circulation (loader et souffleur) à la SAAQ;
28. Renouvellement de l'espace-annonce dans le feuillet paroissial 2018;
29. Entretien des pistes de ski de fond et raquette;
30. Embauche d'un employé pour le refuge;
31. Embauche des employés pour la patinoire;
32. Mouvement Action-Chômage de Charlevoix (MACC) : Carte de membre 2018;
33. Opération Nez Rouge Charlevoix-Ouest: Demande de commandite 2017;
34. Collaboration au soutien de la programmation des bibliothèques pour 2018;
35. Demande de subvention natation;
36. Annulation résolution #2017-10-25;
37. Demandes de subvention pour naissance;
38. Vœux des Fêtes;
39. Party de Noël;
40. Amplificateur cellulaire pour le garage;
41. Résultat appel d'offres camionnette Silverado 2003;
42. Représentation du conseil;
43. Courrier;
44. Affaires nouvelles;
 - 44.1 Fête de Noël pour les jeunes;
 - 44.2 Soumission ensemble de bras de pousse et cylindre pour camion Ford;
 - 44.3 Demande de la Fabrique St-François d'Assise, communauté St-Hilarion;
 - 44.4 Résolution pour demande d'aide financière pour la formation des pompiers;
 - 44.5 Travaux chemin Principal;
45. Période de questions;
46. Levée de l'assemblée.

1- MOT DE BIENVENUE ET CONSTATATION DU QUORUM

À 19 h 30, Monsieur le Maire Patrick Lavoie, président de l'assemblée, ayant constaté le quorum, procède à l'ouverture de la séance ordinaire par un mot de bienvenue.

2017-11-01

2- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Benoît Bradet et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour tel que déposé, avec dispense de lecture et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

3- AVIS DU RÉSULTAT D'ÉLECTION 2017

Avis public du résultat de l'élection

Municipalité
SAINT-HILARION

Scrutin du
2017 11 05
année mois jour

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par

NATHALIE LAVOIE, président d'élection,
Prénom Nom

que, après avoir pris connaissance des résultats complets de l'élection, les personnes suivantes ont été proclamées élues aux postes ci-après mentionnés :

Poste	District, quartier ou numéro de poste	Appartenance politique (le cas échéant)	Nom de la personne proclamée élue
Maire			PATRICK LAVOIE
Conseiller	POSTE #1		LOUISE JEAN
Conseiller	POSTE #2		DOMINIQUE TREMBLAY
Conseiller	POSTE #3		RÉJEAN TREMBLAY
Conseiller	POSTE #4		CHARLES-HENRI GAGNÉ
Conseiller	POSTE #5		BENOÎT BRADET
Conseiller	POSTE #6		JEAN-CLAUDE JR TREMBLAY
Conseiller			
Conseiller			
Conseiller			
Conseiller			

Signature

Donné à SAINT-HILARION, le 2017 11 10
Municipalité année mois jour


Président d'élection

SM-66 (02-06) 
Loi sur les élections et les référendums
dans les municipalités, article 260

2017-11-02

4- ASSERMENTATION DES MEMBRES DU CONSEIL

Les membres du conseil procèdent à la lecture de leur assermentation à tour de rôle.

Date d'assermentation officielle

Élus sans opposition le 6 octobre 2017

18 octobre 2017 : Charles-Henri Gagné et Benoît Bradet

19 octobre 2017 : Réjean Tremblay

Élus par scrutin le 5 novembre 2017

10 novembre 2017 : Patrick Lavoie, Louise Jean, Dominique Tremblay et Jean-Claude Junior Tremblay

2017-11-03

5- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 OCTOBRE 2017

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 octobre 2017;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Réjean Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 4 octobre 2017.

2017-11-04

6- ADOPTION DES COMPTES À PAYER DU MOIS D'OCTOBRE 2017

Il est proposé par Benoît Bradet et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE les comptes à payer pour un montant 153 243.33 \$ (journal des achats #1184, journal des déboursés # 977-978, chèques # 13301 à 13358, prélèvements # 516 à 524) sont acceptés tel que rédigés et communiqués et le conseil en autorise les paiements.

QUE les comptes déjà payés pour un montant 638 375.38 \$ (journal des achats 1182-1183, journal des déboursés # 975-975-976, chèques # 13294 à 13299, prélèvements # 512 à 515) et les salaires nets pour un montant 24 522.03 \$, (dépôts # 505105 à 505169), sont acceptés.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussignée, directrice générale, certifie sous mon serment d'office que la municipalité de la Paroisse de St-Hilarion possède les crédits nécessaires pour voir au paiement des sommes engagées et énumérées ci-haut.

Nathalie Lavoie, directrice générale

2017-11-05

7- ADOPTION DES FACTURES NON INSCRITES DANS LA LISTE DES COMPTES À PAYER DU MOIS

Il est proposé par Charles-Henri Gagné et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal autorise le paiement des factures suivantes :

IT Cloud.ca			89.57 \$
Épicerie A. et M. Audet			111.75 \$
Fons de l'information foncière			8.00 \$
			<u>209.32 \$</u>

2017-11-06

8- MOTION DE REMERCIEMENT À MONSIEUR RENALD MARIER

Monsieur Benoît Bradet, conseiller, adresse une motion de remerciements à Monsieur Renald Marier, pour la disponibilité, le dévouement et la constante implication manifestée depuis plusieurs années au sein du conseil municipal dont les quatre dernières années passées à occuper le poste de maire de Saint-Hilarion.

2017-11-07

9- MOTION DE REMERCIEMENT À MADAME STELLA TREMBLAY

Monsieur Charles-Henri Gagné, conseiller, adresse une motion de remerciements à Madame Stella Tremblay, pour la disponibilité, le dévouement et la constante implication manifestée au cours des huit dernières années passées à occuper le poste de conseillère au sein de la municipalité de Saint-Hilarion.

2017-11-08

10- MOTION DE REMERCIEMENT À MONSIEUR MATTHIEU GIRARD

Monsieur Dominique Tremblay, conseiller, adresse une motion de remerciements à Monsieur Matthieu Girard, pour la disponibilité, le dévouement et la constante implication manifestée au cours des quatre dernières années passées à occuper le poste de conseiller au sein de la municipalité de Saint-Hilarion.

2017-11-09

11- MOTION DE REMERCIEMENT À MONSIEUR STEEVE TREMBLAY

Monsieur Réjean Tremblay, conseiller, adresse une motion de remerciements à Monsieur Steeve Tremblay, pour la disponibilité, le dévouement et la constante implication manifestée au cours des quatre dernières années passées à occuper le poste de conseiller au sein de la municipalité de Saint-Hilarion.

2017-11-10

12- FORMATION POUR LES ÉLUS MUNICIPAUX

CONSIDÉRANT QUE les nouveaux élus doivent suivre une formation après leur entrée en fonction;

CONSIDÉRANT QUE cette formation permettra à l'élu de se familiariser avec le système municipal québécois, l'administration municipale, les structures administratives, les différentes lois municipales, ainsi que les rôles et les responsabilités des élus et des fonctionnaires pour les nouveaux élus ou ceux qui veulent mettre leurs connaissances à jour;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean-Claude Junior Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Saint-Hilarion autorise l'inscription à la formation « *Rôles et responsabilités des élus* », offerte par la Fédération québécoises des municipalités (FQM) via un groupe organisé par la MRC de Charlevoix, pour les nouveaux élus suivants : Patrick Lavoie, Louise Jean, Dominique Tremblay et Jean-Claude Junior Tremblay au coût d'environ 200-250 \$ plus taxes par personne.

QUE les frais de déplacement afférents à cette formation sont aussi autorisés.

2017-11-11

13- NOMINATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT

CONSIDÉRANT QUE l'article 116 du Code municipal prévoit que le conseil peut nommer un des conseillers comme maire suppléant;

CONSIDÉRANT QUE l'article 210.24 de la Loi sur l'organisation territoriale municipale prévoit qu'en cas d'absence, d'empêchement ou de refus d'agir du maire, ou de vacance de son poste, il est remplacé au conseil de la municipalité régionale de comté par un substitut que le conseil de la municipalité locale désigne parmi ses membres;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Charles-Henri Gagné et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE nommer monsieur Benoît Bradet comme maire suppléant pour la durée du mandat ou jusqu'à avis contraire.

2017-11-12

14- NOMINATION D'UN NOUVEAU MEMBRE DU COMITÉ CONSULTATIF EN URBANISME (CCU)

CONSIDÉRANT QUE le mandat des cinq (5) membres du CCU a été renouvelé pour la période de mai 2017 à avril 2019 (réf. résolution # 2017-05-35);

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de nommer un nouveau membre du conseil à ce comité jusqu'à la fin du mandat en remplacement de madame Stella Tremblay;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Dominique Tremblay a manifesté son intérêt à faire partie du comité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Charles-Henri Gagné et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal nomme monsieur Dominique Tremblay sur le comité consultatif d'urbanisme (CCU) pour le mandat se terminant en avril 2019.

2017-11-13

15- NOMINATION DES MEMBRES DU CONSEIL POUR SIÉGER SUR LE CA DES LOISIRS ST-HILARION INC

CONSIDÉRANT QUE certains membres du conseil qui avaient été nommés pour représenter la municipalité au conseil d'administration (CA) des Loisirs de St-Hilarion Inc. ne sont plus en poste, sauf monsieur Charles-Henri Gagné ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de remplacer trois (3) membres afin de respecter le nombre de quatre (4) membres du conseil municipal sur ce conseil d'administration;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Patrick Lavoie siégeait sur ce CA en tant que personne de la communauté et que par son titre de maire, il lui revient d'être nommé président des Loisirs de St-Hilarion;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Réjean Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Saint-Hilarion nomme les personnes suivantes pour siéger sur le CA des Loisirs de St-Hilarion Inc. : monsieur Patrick Lavoie, président et madame Louise Jean, membre.

QU'une copie de la présente résolution soit transmise à madame Danielle Fortin, secrétaire des Loisirs de St-Hilarion Inc.

2017-11-14

16- CAISSE DESJARDINS CHARLEVOIX-EST : CHANGEMENT DE SIGNATAIRE AU COMPTE

CONSIDÉRANT un changement à la mairie de la municipalité de Saint-Hilarion suite aux élections du 5 novembre 2017;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Patrick Lavoie occupe dorénavant le poste de maire en remplacement de Renald Marier;

CONSIDÉRANT QU'une résolution doit être produite pour confirmer ce changement et permettre au nouveau maire de pouvoir signer les documents de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Hilarion souhaite retirer le nom de Renald Marier comme signataire au compte 540116 de la caisse Desjardins de Charlevoix-Est et ajouter celui de Patrick Lavoie à titre de nouveau maire;

CONSIDÉRANT QUE Nathalie Lavoie, directrice générale secrétaire trésorière et Benoît Bradet, maire suppléant, demeurent signataires au compte 540116 appartenant à la municipalité de Saint-Hilarion;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Réjean Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE transmettre la résolution à la Caisse Desjardins de Charlevoix-Est afin que les changements soient apportés.

QUE monsieur le maire, Patrick Lavoie, et la directrice générale et secrétaire-trésorière, Nathalie Lavoie, sont les personnes autorisées à signer les documents relativement à cette demande.

2017-11-15

17- VISA DESJARDINS : CHANGEMENT CARTE DE CRÉDIT AFFAIRES

CONSIDÉRANT que monsieur Renald Marier a remis la carte de crédit, au nom de la Municipalité de Saint-Hilarion, qu'il avait en sa possession en tant que maire;

CONSIDÉRANT la nécessité de demander à Visa Desjardins d'émettre une nouvelle carte de crédit au nom du nouveau maire soit monsieur Patrick Lavoie avec une limite de crédit de 2 000 \$;

CONSIDÉRANT QU'une nouvelle demande et gestion de compte de carte Visa Desjardins doit autorisée les personnes déléguées;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean-Claude Junior Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la Municipalité de Saint-Hilarion demande à Visa Desjardins d'émettre une nouvelle carte de crédit au nom de Patrick Lavoie pour la Municipalité avec une limite de crédit de 2 000 \$.

QUE la personne morale délègue, aux personnes identifiées ci-après, le pouvoir de contracter en vue de demander l'émission de Carte(s) Visa Desjardins (« les Cartes »), incluant leur renouvellement à l'échéance et leur remplacement si nécessaire, et ce, avec la ou les limites de crédit octroyées par la Fédération des caisses Desjardins du Québec (« la Fédération »);

QUE la personne morale soit débitrice envers la Fédération des sommes avancées et de toutes autres dettes reliées à l'utilisation des Cartes et de tout produit qui s'y rattache, incluant les sommes pouvant excéder la ou les limites de crédit applicables, ainsi que des intérêts et des frais applicables;

QUE la personne morale s'engage à ce que les Cartes soient utilisées selon les modalités du contrat de crédit variable de la Fédération les accompagnants et soit responsable de toutes dettes et obligations découlant du non-respect de ces modalités;

QUE les personnes identifiées ci-après soient autorisées à signer tout document utile ou nécessaire pour donner plein effet à cette résolution, à demander toute modification à l'égard de des Cartes émises, incluant toute majoration de la ou des limites de crédit, et qu'il ou elle ait tous les droits et pouvoirs reliés à la gestion et à l'utilisation du compte relatif à ces Cartes;

QUE les personnes identifiées ci-après puissent désigner à la Fédération des personnes responsables d'assurer la gestion du compte des Cartes, incluant notamment la désignation et la révocation des représentants de l'entreprise autorisés à obtenir une Carte, la répartition et la modification des limites de crédit autorisées des Cartes ainsi que l'ajout et le retrait d'options liés aux Cartes, le cas échéant;

Nom des personnes déléguées : Nathalie Lavoie, directrice générale et secrétaire-trésorière et Patrick Lavoie, maire;

QUE la Fédération des caisses Desjardins du Québec (« la Fédération ») puisse considérer cette résolution en vigueur tant qu'elle n'aura pas reçu un avis écrit de sa modification ou de son abrogation.

2017-11-16

18- CELLULAIRE DU MAIRE

Il est proposé par Dominique Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal autorise l'achat d'un nouveau cellulaire pour monsieur le maire au montant de 0 \$ avec entente de trois (3) ans, plus étui protecteur chez le fournisseur La Malbaie Communication, ainsi que la continuité des frais mensuels d'environ 45 \$ par mois qui sera facturé par Bell Mobilité;

QUE le forfait de l'ancien cellulaire et le numéro du maire précédent soit annulés ou transférés de responsabilité s'il y a lieu.

2017-11-17

19- ADOPTION DU CALENDRIER DES SÉANCES POUR L'ANNÉE 2018

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 *du Code municipal du Québec* prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier des séances pour la prochaine année en fixant le jour et l'heure de chacune;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Charles-Henri Gagné et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2018 et que les jours et l'heure du début de chacune des séances ordinaires sont fixés comme suit :

DATES	HEURE	DATES	HEURE
15 janvier 2018	19 h 30	09 juillet 2018	19 h 30
12 février 2018	19 h 30	13 août 2018	19 h 30
12 mars 2018	19 h 30	10 septembre 2018	19 h 30
09 avril 2018	19 h 30	09 octobre 2018 (mardi)	19 h 30
14 mai 2018	19 h 30	12 novembre 2018	19 h 30
11 juin 2018	19 h 30	10 décembre 2018	19 h 30

QUE le conseil invite cordialement ses citoyennes et citoyens à assister aux assemblées publiques qui se tiendront en cours d'année.

QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié conformément à la loi qui régit la municipalité.

20- DÉPÔT DE LA LISTE DES PERSONNES ENDETTÉES POUR TAXES ENVERS LA MUNICIPALITÉ

Dépôt de la liste des personnes endettées pour taxes envers la municipalité en date du 13 novembre 2017, conformément à l'article 1022 du Code municipal du Québec. Le montant de taxes à recevoir, selon l'analyse des comptes en date du 13 novembre 2017 est de 113 168.82 \$.

2017-11-18

21- DÉCOMPTE PROGRESSIF #2 DE PAVAGE ROLLAND FORTIER-RÉFECTION RANG 1 (RRRL-RIRL2015-018D)

CONSIDÉRANT la réception du décompte progressif numéro 2 de l'entrepreneur Pavage Rolland Fortier pour les travaux effectués au 30 octobre dans le cadre du projet de

Réfection du rang 1 au montant de 218 365.90 \$ (incluant la retenue contractuelle de 10 % et les taxes);

CONSIDÉRANT QUE monsieur François Beaudoin, ingénieur, directeur de projet, de la firme Tetra Tech QI Inc. recommande le paiement de ce décompte suite à son analyse;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Réjean Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal autorise le paiement d'une partie du décompte progressif numéro 2 à Pavage Rolland Fortier Inc. au montant de 218 365.92 \$ (incluant la retenue contractuelle de 10 % et les taxes);

QUE cette dépense, subventionnée à 75 % par le PIIRL, soit assumée par la municipalité à 25 % (partie non subventionnée) et payée avec le financement décrété par le règlement d'emprunt numéro 415.

2017-11-19

22- DÉCOMPTÉ PROGRESSIF #1 D'EJD CONSTRUCTION INC. - RÉFECTION CHEMIN PRINCIPAL

CONSIDÉRANT la réception du décompte progressif numéro 1 de la compagnie EJD Construction Inc. pour les travaux effectués au 31 octobre dans le cadre du projet de Réfection du chemin Principal au montant de 354 531.41 \$ taxes incluses;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Serge Landry, ingénieur de la firme Arpo Groupe-conseil, recommande de payer à l'entrepreneur le montant de 354 531. 41 \$ (coût des travaux réalisés, moins une retenue d'exécution de 10 %, taxes incluses), représentant le coût de toute les quantités réellement exécutées pour cette période;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Charles-Henri Gagné et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal autorise le paiement du décompte progressif numéro 1 à l'entrepreneur EJD Construction Inc. soit un montant de 354 531.41 \$ taxes incluses;

QUE cette dépense, subventionnée à 83 % par FEPTU, soit assumée par la municipalité à 17 % (partie non subventionnée) et payée avec le financement décrété par le règlement d'emprunt numéro 414.

2017-11-20

23- FACTURE #2 ARPO GROUPE-CONSEIL : RÉFECTION CHEMIN PRINCIPAL (FEPTU)

CONSIDÉRANT la réception de la facture #2 (LE-0126) d'Arpo Groupe Conseil au montant de 9 199.93 \$, taxes incluses, pour le mandat de contrôle qualitatif, plans et devis ainsi que la surveillance bureau dans le cadre du projet de réfection du chemin Principal;

CONSIDÉRANT QUE madame Stéphanie Pelletier, ingénieure de la MRC de Charlevoix recommande le paiement suite à son analyse;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Benoît Bradet et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal autorise le paiement de la facture #2 (LE-0126) d'Arpo Groupe-Conseil au montant de 9 199.93 \$, taxes incluses;

QUE cette dépense, subventionnée à 83 % par FEPTU, soit assumée par la municipalité à 17 % (partie non subventionnée) et payée avec le financement décrété par le règlement d'emprunt numéro 414.

2017-11-21

24- DEMANDE DE VERSEMENT DE L'AIDE FINANCIÈRE PLAN ET DEVIS RANG 1

CONSIDÉRANT QU'une demande d'aide financière a été présentée par la municipalité au Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) pour l'élaboration de plans et devis pour le projet Décohésionnement et reconstruction de ponceaux sur le 1^{er} Rang;

CONSIDÉRANT l'accord de principe confirmant que le projet a été jugé admissible a une aide financière pouvant atteindre un maximum de 75 % des dépenses admissibles;

CONSIDÉRANT la confirmation de l'aide financière au montant de 7 854 \$ ainsi que la signature de l'entente de contribution financière pour l'élaboration des plans et devis RIRL-2015-018A intervenue entre le ministère et la municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE les travaux relatifs aux plans et devis sont terminés et qu'il y a lieu de demander le versement de l'aide accordée;

EN CONSÉQUENCE de ce qui précède, il est proposé par Benoît Bradet et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la Municipalité Paroisse de Saint-Hilarion confirme que les travaux sont terminés et demande au MTMDET le versement de l'aide financière accordée en vertu du programme de Réhabilitation du réseau routier local, volet - Redressement des infrastructures routières locales.

2017-11-22

25- DEMANDE DE VERSEMENT L'AIDE FINANCIÈRE TRAVAUX RANG 1

CONSIDÉRANT QU'une demande d'aide financière a été présentée par la municipalité au Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) pour la réalisation de travaux d'amélioration du projet de réfection du 1^{er} Rang;

CONSIDÉRANT l'accord de principe confirmant que le projet a été jugé admissible a une aide financière pouvant atteindre un maximum de 75 % des dépenses admissibles;

CONSIDÉRANT la confirmation de l'aide financière au montant de 795 635 \$ ainsi que la signature de l'entente de contribution financière pour la réalisation de travaux d'amélioration RIRL-2015-018D intervenue entre le ministère et la municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE les travaux relatifs au projet sont terminés et qu'il y a lieu de demander le versement de l'aide accordée;

EN CONSÉQUENCE de ce qui précède, il est proposé par Réjean Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la Municipalité Paroisse de Saint-Hilarion confirme que les travaux sont terminés et demande au MTMDET le versement de l'aide financière accordée en vertu du programme de Réhabilitation du réseau routier local, volet - Redressement des infrastructures routières locales, Plan d'intervention de sécurité routière en milieu municipal.

2017-11-23

26- PROGRAMME DE TRANSFERT DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION (TECQ 2014-2018) : PROGRAMMATION DE TRAVAUX RÉVISÉE

TECQ 2014-2018– PROGRAMMATION DE TRAVAUX RÉVISÉE

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

ATTENDU QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Charles-Henri Gagné et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

QUE la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;

QUE la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

QUE la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;

QUE la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

QUE la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe, comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain.

2017-11-24

27- DEMANDE DE PERMIS SPÉCIAL DE CIRCULATION (LOADER ET SOUFFLEUR) À LA SAAQ

Il est proposé par Dominique Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal autorise la demande de permis spécial de circulation pour le chargeur sur roues avec souffleur auprès de la Société d'assurance automobile du Québec (SAAQ) au coût d'environ 435 \$.

2017-11-25

28- RENOUVELLEMENT DE L'ESPACE-ANNONCE DANS LE FEUILLET PAROISSIAL 2018

CONSIDÉRANT QUE l'espace de visibilité dans le *Feuilleton paroissial* viendra à échéance le 31 décembre 2017;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Benoît Bradet et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la Municipalité de Paroisse de Saint-Hilarion accepte de renouveler l'espace-annonce à l'intérieur du *Feuilleton paroissial* de la Paroisse Saint-François-d'Assise pour une période du 1 janvier 2018 au 31 décembre 2018 au coût de 235 \$ payable à la Paroisse Saint-François d'Assise.

2017-11-26

29- ENTRETIEN DES PISTES DE SKI DE FOND ET RAQUETTE

Il est proposé par Réjean Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la Municipalité de Paroisse de Saint-Hilarion accepte de louer l'équipement de monsieur Guy Perron pour l'entretien des pistes de ski de fond au montant de 5 000 \$ (payable en trois (3) versements) pour l'hiver 2017-2018.

2017-11-27

30- EMBAUCHE D'UN EMPLOYÉ POUR LE REFUGE

Il est proposé par Jean-Claude Junior Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal embauche monsieur Guy Jean pour s'occuper du Refuge pour la saison hivernale de ski et raquette à raison de 2 heures par jour, 7 jours par semaine, au salaire minimum en vigueur pour environ 12 semaines.

2017-11-28

31- EMBAUCHE DES EMPLOYÉS POUR LA PATINOIRE

Il est proposé par Benoît Bradet et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil embauche Hugues Simard et Annick Tremblay pour s'occuper de la patinoire (entretien et accueil) pour la saison hivernale selon l'horaire établi au salaire minimum en vigueur pour environ 12 semaines.

QUE l'engagement d'une personne supplémentaire est aussi autorisé aux mêmes conditions pour permettre des remplacements occasionnels des deux (2) personnes responsables.

2017-11-29

32- MOUVEMENT ACTION-CHÔMAGE DE CHARLEVOIX (CARTE DE MEMBRE 2018)

CONSIDÉRANT QUE le Mouvement Action-Chômage (MAC) de Charlevoix sollicite la municipalité pour un soutien comme membre corporatif au coût de 50 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Dominique Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Saint-Hilarion accepte d'apporter sa contribution au montant de 50 \$ au MAC de Charlevoix.

2017-11-30

33- OPÉRATION NEZ-ROUGE CHARLEVOIX-OUEST : DEMANDE DE COMMANDITE 2017

CONSIDÉRANT la demande de commandite pour Opération Nez rouge Charlevoix-Ouest qui est de retour pour une 34^e édition;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Réjean Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Saint-Hilarion accepte d'appuyer Opération Nez rouge Charlevoix-Ouest par une commandite pour un espace publicitaire (1 carré) au montant de 120 \$.

2017-11-31

34- COLLABORATION AU SOUTIEN DE LA PROGRAMMATION DES BIBLIOTHÈQUES POUR 2018

CONSIDÉRANT la demande de la Table de concertation sur les services de bibliothèques de la MRC de Charlevoix invitant la municipalité à poursuivre la collaboration au soutien de la programmation des bibliothèques dans les pages du Charlevoisien;

CONSIDÉRANT QUE cette diffusion a l'avantage d'assurer une présence ainsi qu'une répétition de l'information à tous les mois, de susciter l'intérêt du citoyen et de faciliter le travail de planification des responsables de bibliothèques;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Dominique Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Saint-Hilarion accepte de verser la contribution prévue pour 2018 au montant de 351.54 \$ pour la poursuite de la collaboration au soutien de la programmation des bibliothèques.

2017-11-32

35- DEMANDE DE SUBVENTION NATATION

CONSIDÉRANT la demande de subvention de madame Élizabeth Maltais pour les cours de natation de ses filles Clara et Rose;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean-Claude Junior Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Saint-Hilarion accorde un montant total de 66 \$ (45 \$ pour Rose et 21 \$ pour Clara) à madame Élizabeth Maltais pour la subvention natation.

2017-11-33

36- ANNULATION RÉOLUTION #2017-10-25

CONSIDÉRANT QUE la subvention pour natation peut être versée sur demande une seule fois par année par enfant jusqu'à un maximum de 45 \$ de la différence du montant supplémentaire facturé pour les citoyens d'une municipalité autre que Baie-St-Paul;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'annuler la subvention accordée à la résolution #2017-10-25 car il y avait eu une demande en février 2017 pour les enfants de cette famille;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Benoît Bradet et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil autorise l'annulation de la résolution numéro #2017-10-25.

2017-11-34

37- DEMANDE DE SUBVENTION NAISSANCE

CONSIDÉRANT QUE la demande de subvention de naissance de Mathias Tremblay et Suzie Tremblay-Girard pour leur fille Elena Tremblay ainsi que la demande de Jean-Philippe Gagnon et Mélina Harvey pour leur fils Alek Gagnon;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Charles-Henri Gagné et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Saint-Hilarion accorde un montant de 100 \$ par enfant aux parents des nouveaux nés nommés ci-haut.

2017-11-35

38- VŒUX DES FÊTES

CONSIDÉRANT les offres pour les vœux des Fêtes de Radio MF Charlevoix et moncharlevoix.net;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Réjean Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la municipalité accepte la proposition No 2 « Plan 5 jours » Noël, date de diffusion du 21 au 25 décembre 2017, de la radio CIHO FM de Charlevoix au montant de 75 \$ plus taxes applicables;

QUE la proposition de moncharlevoix.net est aussi acceptée au coût de 125 \$ plus taxes pour vœux du jour de l'An.

2017-11-36

39- PARTY DE NOËL

CONSIDÉRANT qu'à chaque année la municipalité organise une rencontre sociale (Party de Noël) avec les employés municipaux incluant les pompiers volontaires ainsi que le comité des Loisirs et ses employés;

CONSIDÉRANT QUE ceux et celles qui désirent que les conjoints et conjointes les accompagnent, devront déboursier le coût du repas;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Dominique Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil autorise les dépenses pour le Party de Noël qui se fera aux Loisirs St-Hilarion le 9 décembre 2017 et qui débutera à 17 h 30.

2017-11-37

40- AMPLIFICATEUR CELLULAIRE POUR LE GARAGE

CONSIDÉRANT la soumission datée du 10 novembre 2017 de Communications Charlevoix pour l'installation d'un amplificateur cellulaire au garage;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean-Claude Junior Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil accepte la soumission de Communications Charlevoix au coût de 789.99 \$ plus taxes, frais d'installation en sus.

2017-11-38

41- RÉSULTAT APPEL D'OFFRES CAMIONNETTE SILVERADO 2003

CONSIDÉRANT le 2e appel d'offres pour la vente de la camionnette du 28 septembre 2017;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité n'a reçu qu'une seule proposition pour l'achat de notre ancienne camionnette, dont la description est : **Chevrolet Silverado, 1500, 4.3 L, année 2003, no de série : 1GCEK14X43Z104004;**

CONDIDÉRANT QUE la proposition est celle de madame Marie-Rose Coulombe au montant de 750 \$ qui est égal au prix de base demandé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Réjean Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la municipalité Paroisse de Saint-Hilarion accepte l'offre de madame Marie-Rose Coulombe pour un montant de 750 \$;

QUE la municipalité autorise madame Nathalie Lavoie, directrice générale et secrétaire-trésorière et/ou M. le maire, Patrick Lavoie, à signer tous les documents afférents à la réalisation de cette disposition.

42- REPRÉSENTATION DU CONSEIL

43- COURRIER

- Mira : Remerciement permission de la collecte sur la voie publique;
- Ministère des Transports : Lettre annonce du ministre confirmation d'aide financière de 44 493\$ pour la mise en place d'un feu clignotant dans le cadre du RRRL RIRL PISRRM;
- CPTAQ : Décision dossier 415992, compte rendu dossier 417030, 417266,;
- AKIFER : Rapport technique de gestion d'aquifère;
- Hydro Experts : Rapport de validation;
- UMQ – Sel à déglçage-Avis d'ajustement de prix pour non-conformité de produit, prix avec transport original 109.68\$ / t.m. plus taxes vs prix avec transport ajusté 98.71\$ /t.m. plus taxes.

44- AFFAIRES NOUVELLES

2017-11-39

44.1 FÊTE DE NOËL POUR LES JEUNES

Il est proposé par Réjean Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la municipalité de St-Hilarion autorise l'organisation d'une fête de Noël pour les enfants au mois de décembre au Chalet des sports et autorise un montant pour les dépenses d'environ 100 \$ pour les divers achats (collation et matériel) ainsi que les frais reliés à l'animation par Marilyn Audet, animatrice du camp de jour estival.

2017-11-40

44.2 SOUMISSION ENSEMBLE DE BRAS DE POUSSE ET CYLINDRE POUR CAMION FORD

Il est proposé par Charles-Henri Gagné et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil accepte la soumission # 16402 de Quéflex et autorise l'achat d'un ensemble de bras de pousse, cylindre inclus pour le camion Ford au coût de 1 600 \$ plus taxes;

2017-11-41

44.3 DEMANDE DE LA FABRIQUE ST-FRANÇOIS D'ASSISE, COMMUNAUTÉ ST-HILARION

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière de La Fabrique Saint-Hilarion pour leur aider à défrayer une partie de la facture pour le déblaiement du stationnement de la cour d'église pour la période hivernale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Benoît Bradet, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la municipalité de Paroisse de Saint-Hilarion accepte d'aider financièrement la Fabrique Saint-François d'Assise pour un montant de 1 000 \$.

2017-11-42

44.4 RÉOLUTION POUR DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA FORMATION DES POMPIERS 2018

Attendu que le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

Attendu que ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

Attendu qu'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;

Attendu que ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

Attendu que ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

Attendu que la Municipalité Paroisse de Saint-Hilarion désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

Attendu que la municipalité de Saint-Hilarion prévoit la formation de 4 pompiers pour le programme Pompier I au cours de la prochaine année (2018) pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

Attendu que la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC de Charlevoix en conformité avec l'article 6 du Programme.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Réjean Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE présenter une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC de Charlevoix.

44.5 TRAVAUX SUR LE CHEMIN PRINCIPAL

Monsieur le maire informe les contribuables présents des changements apportés au projet de Réfection du chemin Principal.

45- PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions a été tenue.

2017-11-43

46- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

La Levée de l'assemblée est proposée par Benoît Bradet et résolu à l'unanimité des conseillers présents. Il est 20 h 25.

Patrick Lavoie, maire

**Nathalie Lavoie, directrice générale
et secrétaire-trésorière.**

« Je, Patrick Lavoie, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».